



Les différents dispositifs de financement de la formation

Guide interactif

MAJ 2 mars 2021



Utilisation du guide

En cliquant sur les boutons suivants, vous pourrez :



Accéder à la diapositive qui vous intéresse ;



Revenir à la page d'accueil (logo en haut à gauche) ;



Accéder au contact ;



Revenir en arrière.



Quel est le profil du candidat ?

Pour définir quel dispositif de financement peut vous convenir, il est important de déterminer quelle est votre situation professionnelle :



Salarié du club



Salarié hors club (employeur autre)



Demandeur d'emploi



Salarié du club

-  **Prise en charge personnelle**
-  **Prise en charge par le club avec ses propres fonds**
-  **AFDAS (OPCO du club)**
-  **Compte Personnel de Formation**
-  **FAFA Formation**



Salarié hors club (employeur autre)

-  **Prise en charge personnelle**
-  **Prise en charge par le club avec ses propres fonds**
-  **Compte Personnel de Formation**
-  **FAFA Formation**



Demandeur d'emploi

-  **Prise en charge personnelle**
-  **Prise en charge par le club avec ses propres fonds**
-  **Compte Personnel de Formation**
-  **Pôle Emploi**
-  **Région Bretagne**
-  **FAFA Formation**



Prise en charge personnelle

Le candidat qui souhaite entrer en formation Brevet de Moniteur de Football ou Brevet d'Entraîneur de Football doit, à réception du devis qui lui sera transmis, régler sa formation par chèque selon les échéances suivantes :

- Un chèque de 30% du montant total des frais pédagogiques, à l'ordre de l'IR2F Bretagne, encaissé en début de formation (septembre 2021) ;
- Un chèque de 70% du montant total des frais pédagogiques, à l'ordre de l'IR2F Bretagne, encaissé en fin de formation (avril 2022);
- Un chèque du montant total des frais d'hébergement / restauration, à l'ordre du C.T.B. Henri Guérin, encaissé en septembre 2021

Prise en charge par le club avec ses propres fonds

Le club qui souhaite financer la formation Brevet de Moniteur de Football ou Brevet d'Entraîneur de Football au bénéfice d'un stagiaire doit, à réception du devis qui sera transmis à ce dernier, régler l'intégralité du coût pédagogique de la formation selon les modalités suivantes :

- Un chèque du montant total des frais pédagogiques, à l'ordre de l'IR2F Bretagne, encaissé en début de formation (septembre 2021) ;
- Un chèque du montant total des frais d'hébergement / restauration, à l'ordre du C.T.B. Henri Guérin, encaissé en septembre 2021

AFDAS

L'AFDAS a été désigné comme le nouvel OPCO (OPérateur de COmpétences) de la Branche Sport au 1^{er} avril 2019.

Chaque employeur doit participer au financement des actions de formation continue de son personnel et des demandeurs d'emploi en versant à son OPCO une contribution annuelle dont le montant dépend du nombre de salariés.

Plusieurs dispositifs d'aides à la formation existent :



Compte Personnel de Formation (CPF)

• Autres (contact AFDAS) :

- Vous êtes employeur (club) : 01.44.78.34.56
- Vous êtes salarié (stagiaire) : 01.44.78.34.23
- sport@afdas.com



Afdas.



Compte Personnel de Formation

Le Compte Personnel de Formation (CPF) a été créé pour permettre à chacun de bénéficier d'heures de formation tout au long de sa vie professionnelle. Salarié ou demandeur d'emploi, vous pouvez utiliser votre CPF pour vous former.

Le dossier de demande de CPF doit être déposé au minimum 2 mois avant le début de la formation.

Pour créer votre Compte Personnel de Formation et obtenir des informations sur votre droit à la formation, consultez le site www.moncompteformation.gouv.fr.

Pôle Emploi

Si vous êtes demandeur d'emploi, consultez votre conseiller Pôle Emploi avant d'entamer toute démarche d'entrée en formation.

En fonction de votre situation personnelle et selon la formation que vous envisagez de suivre, la contribution au financement de votre formation peut varier (tout ou partie des frais pédagogiques, prise en charge des frais annexes...)

Pour plus de renseignements, consultez le [site du Pôle Emploi](#).



Région Bretagne

Si vous êtes demandeur d'emploi, sorti du système scolaire depuis plus d'un an, sans qualification ni expérience professionnelle, vous pouvez éventuellement bénéficier d'un financement de votre formation par la Région Bretagne.

Avant toute démarche, consultez votre conseiller Pôle Emploi ou Mission Locale et exposez votre projet de formation.

Si la Région Bretagne peut accompagner votre projet de formation en prenant en charge les frais pédagogiques, il s'agit la plus part du temps d'une aide accordée via le « Chèque Formation ».

Pour plus de renseignements et effectuer une demande, consultez le [site de la Région Bretagne](#).

FAFA Formation

Dans le but d'aider les éducateurs à se former, la FFF a lancé le dispositif « FAFA Formation » lors de la saison 2016/2017.

Un dossier « Bourse formation FAFA » est désormais disponible, qui peut être rempli par vous ou votre club selon qui est le porteur de projet (celui qui finance la formation).

Ce dossier vous permettra de demander la possibilité d'une prise en charge des frais liés à votre formation, qu'ils soient pédagogiques ou annexes (hébergement, restauration, déplacements). Une subvention est quasi systématiquement accordée !

Si vous entrez en formation de Brevet de Moniteur de Football ou Brevet d'Entraîneur de Football et que cette aide vous intéresse, vous devrez remettre votre dossier « Bourse formation FAFA » complet à l'IR2F Bretagne **avant le 15 octobre 2021**. Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

Téléchargez le dossier « [Bourse formation FAFA](#) »



INSTITUT
DE FORMATIO
DU FOOTBALL



Contact



Maryon ORAIN
morain@footbretagne.fff.fr
02.99.35.44.62



Institut Régional de Formation du Football

Ligue de Bretagne de Football

29, rue de la Marebaudière

CS 96838 – Commune de Montgermont

35768 ST GREGOIRE Cedex

